Marie-Odile et Patrick Dion
114, route de Vulmix « Les Jardins du Nantet »
73700 Bourg-St-Maurice
06 82 88 79 81
marie.randos@wanadoo.fr

Courrie PA 1390/27

ARRIVE 11 MAI 2022

Traitemes C. Chiclat
Pour information (c. mos)

Service Urbanisme Mairie de Bourg-St-Maurice M. le Maire Guillaume Desrue Mme Chloé Chetelat

Bourg-St-Maurice, le 7/5/2022

Objet : révision du PLU

Madame, Monsieur.

Mon mari et moi réitérons pour la sixième fois notre demande de révision du PLU à la Petite Chal dans l'espoir de pouvoir construire une habitation principale sur les parcelles L 499 et L 507 (section L) qui nous appartiennent aujourd'hui par donation.

Originaire de Bourg-St-Maurice, depuis plus de trente ans accompagnatrice en montagne et ambassadrice de la marque Esprit Parc national de la Vanoise, je désire mieux participer à la vie de notre vallée en accédant à un permis de construire, alors que nous vivons depuis presque 30 ans dans un petit appartement, sans espoir financier d'acquérir un autre terrain.

L'occasion nous serait enfin donnée de pouvoir vivre plus au large et d'envisager un projet de chambres d'hôtes ou de gîte afin d'accueillir des clients dans le cadre de mon métier d'accompagnatrice en montagne pour valoriser cet espace à proximité de la station d'Arc 1800, ainsi que sur toute la commune de Bourg-St-Maurice Les Arcs et la vallée de Haute-Tarentaise.

Il serait en effet opportun et profitable de réaliser un lieu d'hébergement pleine nature pour des clients de plus en plus en recherche de bien-être avec les activités que je propose déjà à l'année (botanique, QiGong, yoga, gym Pilates, raquettes, marche nordique, sylvothérapie).

Nous espérons que ces terrains seront classés constructibles dans la mesure ou depuis de nombreuses années déjà, ils bénéficient de toute la viabilité :

La route d'accès (déneigée) pour laquelle mes parents (Daniel et Danièle LIOTHAUD) avaient cédé des terrains,

Les égouts qui passent sous la route entre les deux parcelles,

Le téléphone,

L'électricité, dont le branchement en 1992 avait coûté 28 000 F (soit 4 210 €), et auquel se sont raccordés depuis gratuitement plusieurs propriétaires de la Petite Chal,

L'eau, dont le branchement avait été demandé par M. BARNIER et pour laquelle mes parents avaient participé en payant 4 000 € en 1999.

D'autre part, ceux-ci avaient déposé un dossier de demande de permis de construire pour un restaurant d'altitude à la Petite Chal en juillet 1993.

Le permis a été accordé le 19 novembre 1993, mais le projet n'avait malheureusement pu aboutir pour raisons de santé à l'époque.

Le lieu dit La Petite Chal est déjà habité à l'année ou de façon résidentielle par plusieurs personnes (une quinzaine d'habitations).

Compte tenu de la taille de nos deux parcelles, il serait possible d'implanter plusieurs chalets dans un soucis de densification de l'habitat pour répondre aux exigences d'urbanisation actuelle.

Je vous serais donc grée d'examiner notre requête avec toute votre attention.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Bien cordialement

Vaude - Odde Down

https://www.espritparcnational.com/fr/sorties-decouvertes

https://site.lesarcs.com/dion-marie-odile.html